

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 5 octobre 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le cinq octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL			
Séance du 5 OCTOBRE 2020	L'an deux mil vingt, le cinq octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
	Membres en exercice : 29	Présents : 25	Votants : 26
Présents	F. ADAM, M. ALIAGA, I. BRANTONNE, A. CHAUVIN, S. DENIER, A. GIZARD, F. GUILLOUËT, G. HOUSSIN, K. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, L. LELIEVRE, F. LETORT, F. LOYER, C. MARTIN, C. MICHEL, I. NICOLAS, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, J-M. RUS, M-P. SALMON, Q. TIZON, J-CTROCHET.		
Absents	S. BASLÉ.		
Absents excusés	<u>Pouvoirs</u> : A. CASOL à F. LETORT, G. EDET, V. RIGAUD.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'un secrétaire de séance : I. BRANTONNE			

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Désignation de représentants

N° 20-99 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA CLECT DE VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. REBOUX et M. TROCHET.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement

N° 20-100 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINTE-MARIE AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

A la majorité (abstention de M. Lamy), le conseil municipal approuve le montant de la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Marie au titre de l'année scolaire 2019/2020, et autorise Monsieur le Maire à la verser.

FINANCES

Subventions

N° 20-101 - RÉPARTITION 2020 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le financement pour la réalisation d'un plateau ralentisseur rue de Campel sur la RD 65, s'engage à réaliser les travaux correspondants et autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement de la subvention.

DOMAINE ET PATRIMOINE

Aliénations

N° 20-102 - VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE XE 160 A COUTOUSE

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la vente à M. Josselin PESCHARD - domicilié 11 rue des Bruyères, 35330 Les Brûlais - de la parcelle cadastrée XE 160, d'une superficie de 520 m² située à « Coutouse » et classée en zone Ah au Plan Local d'Urbanisme de Maure de Bretagne ;
- Fixe le prix de vente à 15 € le mètre carré hors frais, soit 7.800 € nets ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

URBANISME

Droit de préemption urbain

N° 20-103 - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER D'UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PRÉEMPTION AU TITRE DU CODE MINIER

A la majorité (abstention de M. Lamy), le conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées

N° 20-104 - CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF « CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Institue un comité consultatif « cadre de vie et développement durable » ;
- Fixe sa composition à 25 membres répartis comme suit :
 - M. le Maire ou son représentant ;
 - L'adjointe déléguée à l'attractivité ;
 - L'adjoint délégué à l'urbanisme ;
 - L'adjoint délégué à la voirie – travaux – transition écologique ;
 - La conseillère municipale déléguée à l'assainissement et à l'environnement ;
 - 20 maximum habitants de la commune non élus municipaux.
- Approuve la charte de fonctionnement du comité consultatif « cadre de vie et développement durable ».

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégations de fonctions

N° 20-105 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS : PRÉPARATION, PASSATION, EXÉCUTION ET RÈGLEMENT DE MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Le conseil municipal prend acte des décisions.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délégations de fonctions

N° 20-106 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DÉFINIS PAR LE CODE DE L'URBANISME (DIA)

Le conseil municipal prend acte des décisions.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Enseignement

N° 20-107 - SERVICE D'ÉTUDE SURVEILLÉE AU GROUPE SCOLAIRE COUSTEAU – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'organisation d'un service d'étude surveillée au groupe scolaire Cousteau à compter du 2 novembre 2020 ;
- Ce dispositif mis en place n'est en aucun cas un substitue d'un contrôle des devoirs par les parents.
- Approuve son règlement intérieur ;
- Précise que le tarif de 1 € la séance sera confondue avec celui de la garderie.

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

